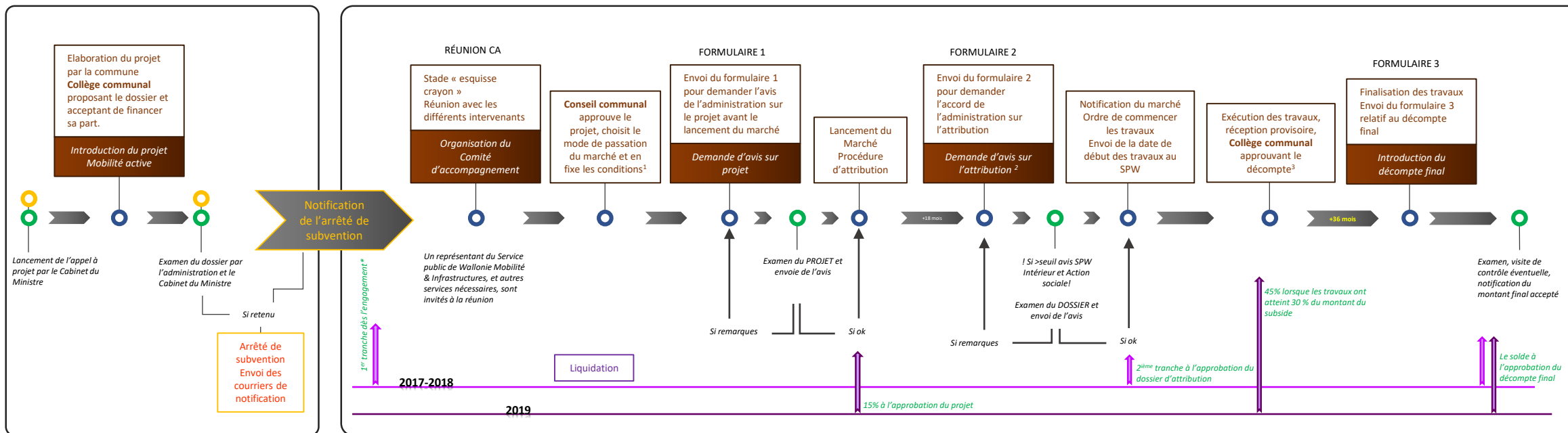


APPEL À PROJETS MOBILITÉ ACTIVE

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE MOBILITÉ ACTIVE



*1^{re} tranche pour 2017 = 25%
 1^{re} tranche pour 2018 = 33%
 2^{ème} tranche pour 2017 = 35%
 2^{ème} tranche pour 2018 = 22%

¹ Actions préalables:

- désignation éventuelle de l'auteur de projet (Rapport d'attribution) (facultatif 2017-2018)
- organisation du Comité d'accompagnement
- rédaction du devis estimatif des travaux
- réalisation des plans d'exécution
- établissement des documents du marché: Cahier spécial des charges, métré, annexes éventuelles, projet d'avis du marché éventuel
- le cas échéant, pour les travaux d'éclairage public, réalisation de l'étude photométrique (uniquement 2019)

² Actions préalables:

- publication du marché
- réception des offres, PV d'ouverture, analyse des offres et rapport d'attribution
- approbation du rapport d'attribution et décision d'attribution par le Collège communal

³ Actions pendant et après exécution des travaux:

- suivi des travaux et envoi des PV de réunion
- reportage photos pour réaliser une fiche descriptive des travaux
- envoi des avenants
- réceptions techniques
- réalisation des PV de réception provisoire des travaux réalisés

● Action du Gouvernement

● Action du SPW Mobilité Infrastructures

● Action du bénéficiaire